



DSF CONSULTING

Accompagnement à l'élaboration du document unique

L'accompagnement sur-mesure

Objectifs



Vous souhaitez être accompagné pour la réalisation de votre document unique d'évaluation des risques professionnels rendue obligatoire dans le code du travail à l'article R 4121-1 du code du travail.

Pourquoi nous choisir ?

- Définition des unités de travail
- Création d'un outil d'évaluation des risques
- Mise en œuvre d'une méthodologie d'évaluation des risques
- Échanges et visites de sites avec les salariés pour identifier les risques présents
- Hiérarchisation des risques
- Proposition d'actions de prévention et de protection pour réduire les risques.



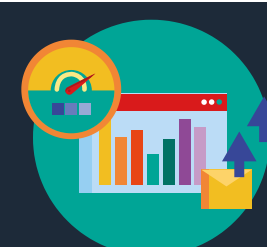
ETAT DES LIEUX

Nous réalisons un état des lieux avant toute proposition afin d'identifier et d'analyser les besoins de votre entreprise.



PROPOSITION COMMERCIALE

Suite à l'état des lieux de votre système, une proposition commerciale sera effectuée en fonction du diagnostic et des besoins de votre entreprise.



ACCOMPAGNEMENT

Présentation du document unique aux acteurs de l'entreprise
Présentation de la réglementation (mise à jour)
Présentation du fonctionnement du document



contact@dsfconsulting.fr



www.dsfconsulting.fr



06 46 46 04 98
07 83 20 43 86